



Dompierre « Mag »

Numéro 18 - Août 2022—Juillet 2023

Dans ce numéro :

Le mot du Maire	1
Le compte administratif 2022	2
Le budget 2023 Les comptes de la Commune	3
Lotissement rue de la Rippe	4
Travaux terminés, en cours et programmés	5
Terre d'Emeraude Communauté	6
La vie communale	7
Nos sportifs à l'honneur	8
Evènements et cérémonies	8-9
Jeu, Enigmes	9
Informations utiles	10
Incivilités	

Directeur de la publication : Guy Pietriga. Rédacteurs : Valérie Gervais, Nelly Janod, Thierry Bécaud. Collaborateurs : Secrétariat : Angélique Dumarais. Crédit Photo : Mireille Coiffier. AMP. Imprimé par ABM Graphic: 255 Rue Victor Puiseux, 39000 Lons-le-Saunier

Chers amis,

Revoici donc notre Mag après un délai un peu long. Il comporte des informations importantes sur nos projets et sur les travaux en cours. Nous espérons que vous y trouverez des réponses à vos interrogations. Une page sur le futur lotissement, une sur l'assainissement. Pour la fibre, les informations sont rares car l'opération est pilotée par le département et échappe complètement à la commune. Pour l'instant vous bénéficiez d'un débit plutôt bon car la fibre arrive dans les armoires à la mairie, puis utilise les anciens fils en cuivre. La FTTH, (Fiber To The Home, décidément on n'échappe pas aux anglicismes) c'est la fibre à domicile. Il faudra être très vigilants sur les propositions de vos opérateurs. On en reparlera le moment venu. L'enfouissement des réseaux et l'éclairage public dans les secteurs de la gare et des genévriers est reportée en 2024. Dans ce numéro, une place importante est faite aux images. Merci à ceux (celles) qui prennent des photographies lors des événements. Leur contribution est indispensable. Merci à nos sportifs qui nous ont fourni deux beaux articles et nos excuses pour notre

insertion tardive. Si vous vous lancez dans une activité quelle qu'elle soit, à l'instar de Lou et de Véro, n'hésitez pas à nous faire part de votre désir d'apparaître dans notre modeste Mag. L'audience est réduite mais Il est à disposition du personnel à la communauté de commune et remis aux Président et Vice-Présidents pour leurs mairies. Une page est dévolue à Terre d'Emeraude et on parle aussi un peu de nos voisins.

On aimerait aborder la période estivale avec séré-

sement, ça commence là. Espérons que chacun en prendra conscience. Le traditionnel discours du 11 juillet se terminait par les vers d'une chanson de Serge Reggiani : « Les loups sont entrés dans Paris »

*« Attirés par l'odeur du sang,
Il en vint des mille et des cents,*

Faire carrousel, liesse et bombance

dans ce foutu pays de France.

Jusqu'à ce que les hommes aient r'trouvé,

*L'amour et la fraternité. »
Je nous le souhaite.*



nité mais le contexte actuel n'invite pas à l'optimisme. La contestation de toute autorité et le mépris des institutions est à la mode. On confond la liberté d'expression avec le droit de dire n'importe quoi, il suffit de consulter les réseaux sociaux pour s'en convaincre. Nos incivilités semblent bien dérisoires face aux émeutes des grandes villes. Malheureu-

BONNES VACANCES

A TOUS !

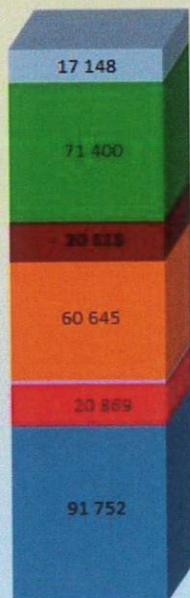
Le maire, G. PIETRIGA

La photographie montre la cérémonie du 11 juillet reportée au 13. Merci à Lucie, Bastien, Théo, Jules et Hugo pour leur participation fidèle... et aux maires des communes voisines présents, ainsi qu'à vous tous.



Les comptes de la commune 2022

Dépenses de la commune



- équipements
- travaux
- remboursement dette en capital
- autres charges
- intérêts d'emprunt
- personnel communal
- charges courantes

Voici le compte administratif 2022.

A gauche, les dépenses de l'année, à droite les recettes réellement encaissées au cours de l'exercice. (voir tableau ci-dessous) La différence entre recettes et dépenses constitue le résultat global. Le résultat global pour ce seul exercice est un excédent de 111 821 €.

L'excédent de fonctionnement cumulé s'élève à 450 457€. Malgré les investissements (réfection cuisine, salles communales, etc). La trésorerie brute de la commune passe de 411 327 € en 2021 à 379 497 €, baisse très faible (voir tableau ci-joint)

Ressources de la commune



- produits exceptionnels de gestion
- subventions
- FCTVA
- autres produits
- Dotation globale de fonctionnement
- impôts locaux
- produits du domaine

charges courantes	91 752
personnel communal	20 869
intérêts d'emprunt	2 209
autres charges	60 645
	175 475
remboursement dette en capital	20 628
travaux	71 400
équipements	17 148
DEPENSES	284 651

produits du domaine	120 036 €
impôts locaux	84 346 €
Dotation globale de fonctionnement	32 829 €
autres produits	34 425 €
	271 637 €
<i>couverture besoin de financement 2021</i>	<i>105 577 €</i>
FCTVA	7 010 €
subventions	12 248 €
RECETTES	396 472 €

résultat de fonctionnement de l'exercice	96 162 €
resultat global (Fonctionnt+investisst)	111 821 €
résultat cumulé (avec reports N-1)	450 457 €

En résumé:

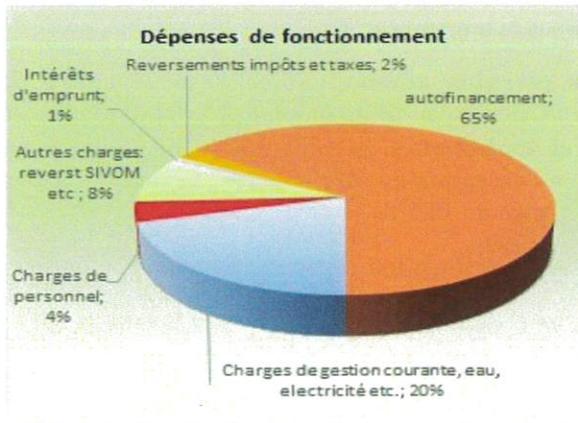
Le compte administratif ci-dessus ne retrace que les opérations réelles réalisées en 2022. Les opérations d'ordre comme les reports des années précédentes, les amortissements ou les intégrations ont été neutralisées. Pour simplifier, on peut dire qu'avec **100** euros, en 2020, la commune a payé :

- 31 euros d'équipements et de travaux
- 32 euros de charges courantes, entretien, eau, électricité, timbres etc.
- 8 euros pour rembourser les emprunts
- 21 euros de charges diverses, SIVOM, indemnités, etc.
- 8 euros de frais de personnel et de salaires.

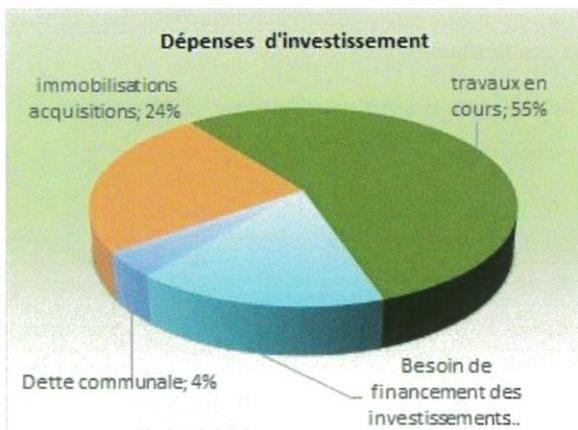


Le budget 2023 simplifié

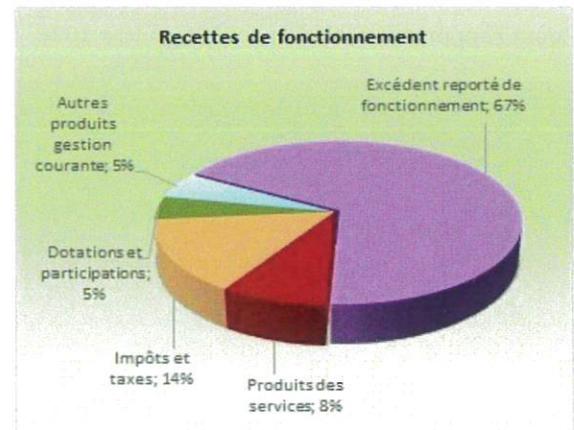
Le budget retrace les ambitions et les projets de l'équipe municipale. Contrairement au compte administratif, il n'y a ni exactitude, ni certitude dans le budget. C'est un document de prévision et à ce titre une bonne gestion suppose que l'on majore les dépenses et que l'on minore les recettes. Celui de 2023 s'élève globalement à 429 955€ en recettes et en dépenses après neutralisation des opérations d'ordre et des reports. Évidemment on ne dépensera pas tout ça. Plus de la moitié des travaux sont en fait des « réserves pour l'avenir ». Dans ce sens les montants ne sont pas réalistes. Aussi est-il préférable de présenter les pourcentages qui décrivent l'importance accordée à tel ou tel objet: Exemple: la commune réserve 65% des ses ressources courantes pour financer les investissements futurs.



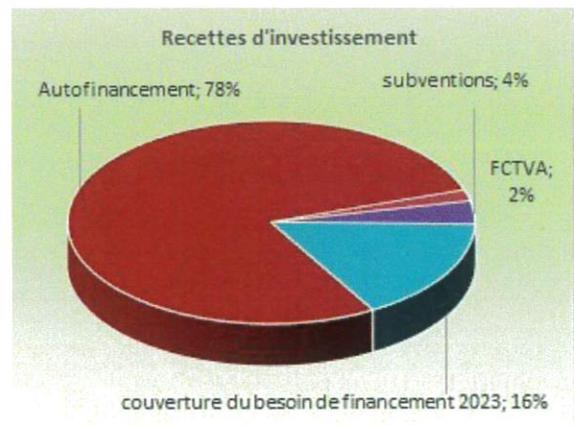
65% des dépenses financent les investissements potentiels. Les charges de personnel de la commune et du SIVOM cumulées représentent 12% des dépenses de fonctionnement courant, les charges courantes 20%, les intérêts de la dette moins de 1%.



Les investissements théoriques: il s'agit ici des « possibilités » d'autofinancer les investissements. Les investissements réels programmés en 2023 ne représentent qu'une part infime.



Les recettes sont constituées par l'excédent des exercices précédents (67%), le produit des impôts locaux 14% et les recettes de coupes de bois et loyers 12%.



L'autofinancement représente 78% des recettes d'investissement, les subventions pour les salles restent à percevoir. Le fonds de compensation de la TVA concerne les travaux 2022.



Il peut paraître curieux de s'attacher à la trésorerie de la commune. Mais en l'absence d'engagements à moyen terme, (traites etc.) les disponibilités de la commune sont très proches de son fonds de roulement: Ce sont les disponibilités sur notre compte au Trésor.

Communiqué

Le fleurissement de la commune est un événement marquant de la vie de notre collectivité. En plus du souci esthétique de notre village, c'est un moment fraternel et convivial. N'hésitez pas à y participer.



De jeunes et forts bras sont toujours bienvenus, ça ne prend que quelques heures un samedi matin, suivies d'un petit repas...mais la suite est aussi importante. Un peu d'arrosage ne nuit pas. **Pensez-y!**

Le futur lotissement rue de la Rippe

Qu'est-ce qui a motivé le conseil municipal dans sa décision :

La baisse de la population : une population vieillissante et une baisse de 13% des habitants entre 2014 et 2022. (source INSEE). Cette diminution entraîne une perte conséquente de ressources. Là où les communes de même catégorie* perçoivent 202 € par habitants, Dompierre perçoit 88 € (source Finances Publiques). Interrogée sur ce point, la Préfecture a confirmé que cette différence était liée à cette baisse. Ainsi malgré de bonnes ventes de bois, les recettes annuelles de fonctionnement ne sont pas différentes des autres communes. (999 €/hab contre 1002€/hab pour les autres communes) alors que le domaine (bois, loyers) produit 426€ contre 86€ pour les autres. Il est vrai que les impôts rapportent moins aussi 70€ contre 107€. Il est vrai qu'on peut toujours augmenter fortement les impôts...



Rien n'a été décidé aujourd'hui. Des contacts sont pris avec une entreprise afin de mesurer les besoins futurs. Cette maquette représente simplement une des multiples possibilités d'aménagement, sans que cela n'engage l'actuel conseil.

Plan d'aménagement

Le plan ci-contre a été réalisé par le cabinet « Au-delà du Fleuve » mandaté par le bureau « Soliha » qui a en charge le PLUI. En effet la commune dispose de moins en moins d'autonomie en matière d'urbanisme. Le règlement du PLUI est extrêmement strict.

Mais la loi évolue vite et des possibilités d'aménagement des contraintes initiales verront sans doute le jour.

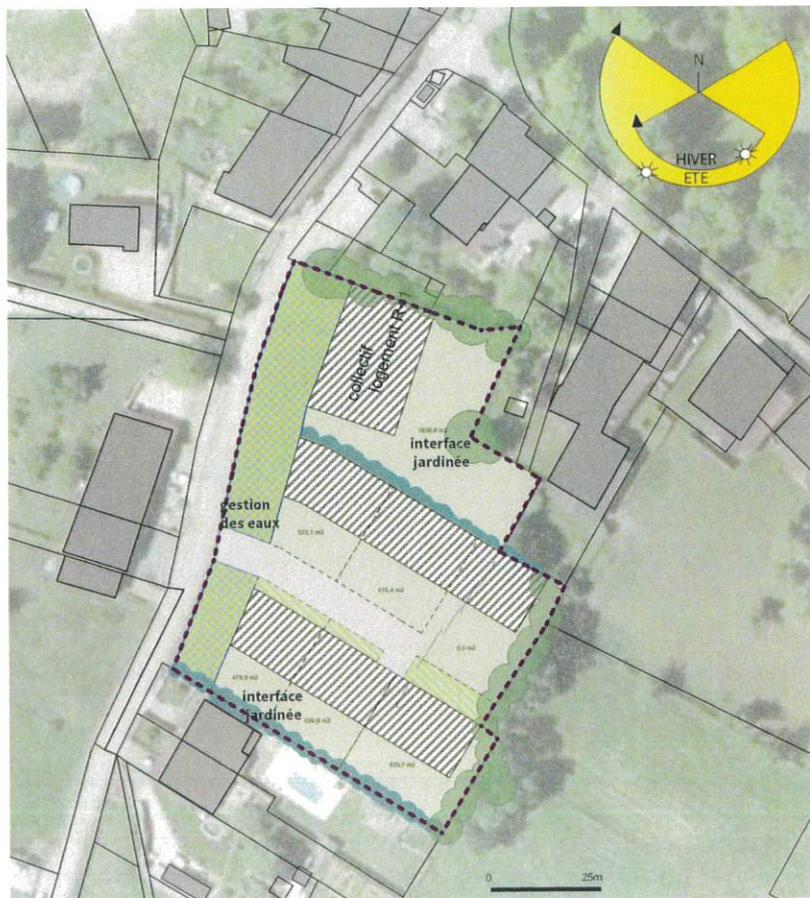
*Le plan local d'urbanisme est un document d'urbanisme (PLU) communal ou intercommunal (PLUi) qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols. Celui de Dompierre a fait l'objet d'une approbation par le comité de pilotage. L'esprit du PLUi est d'apporter une solidarité entre nos communes de l'ancienne CCRO, car cet outil offre l'opportunité d'aboutir à un meilleur maillage du territoire, en évitant la concurrence entre les communes et en conciliant les différents enjeux d'un territoire élargi. Les règles en sont très complexes. En résumé, une surface constructible est accordée à l'ensemble des communes et la répartition doit respecter un certain équilibre. De plus, les surfaces doivent respecter une certaine densité, ce qui limite les possibilités de la commune.

L'absence d'autres terrains aménageables dans le cadre du PLUI* (Plan local d'Urbanisme Intercommunal) : Malgré des recherches constantes et approfondies, la commune ne dispose d'aucun terrain aménageable à l'exception de celui-ci. C'est le seul qui a reçu l'aval du comité de pilotage du PLUI.

Le maintien des services publics. Si l'école n'est pas menacée, il est toujours possible qu'une classe disparaisse, comme à Pont de Poitte. De même, la présence de professions médicales est intimement liée à la population. Or, sur notre secteur, la diminution est quasi générale.

L'accompagnement du développement économique. Nous considérons au conseil qu'une commune qui n'accompagne pas le développement économique de sa proximité est une commune qui s'éteint : bientôt 30 emplois créés par VPI à Orgelet, 80 emplois chez Hébert. Il n'est pas judicieux de mettre des gens sur la route matin et soir, faute de proposition de logement sur place. Et on ne peut pas ignorer l'impact écologique de ces déplacements.

*communes de 0 à 250 habitants



Lotissement les FRENES

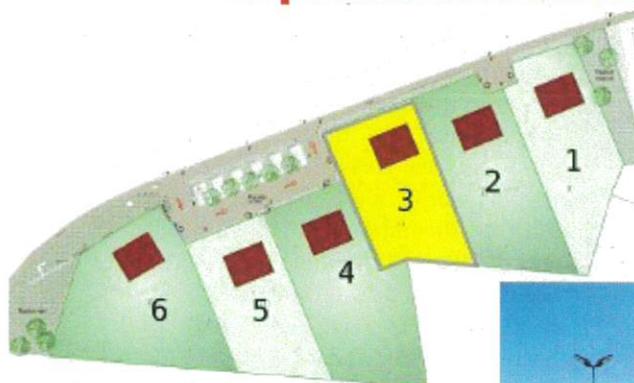
BIENVENUE aux NOUVEAUX DOMPIERROIS

A ce jour, quatre parcelles sur six sont vendues. L'emprunt est d'ores déjà intégralement remboursé. Bonne nouvelle, la vente d'une cinquième parcelle sera signée prochainement. Il ne resterait donc que la parcelle N°3. C'est avec un immense plaisir que nous accueillerons les nouveaux habitants, du lotissement... et d'ailleurs.



LOTISSEMENT COMMUNAL DOMPIERRE SUR MONT

6 parcelles viabilisées



En coeur de village
38 € le m²
De 600 à 1100 m²

Renseignements :

03 84 25 48 74

www.dompierreresurmont.fr



Incivilités à Dompierre



Qu'est ce que signifie ce terme : dans son sens premier : incivilité = impolitesse, plus précisément : manquement aux règles de comportement en société et enfin : ignorance de la loi, incapacité à respecter les règles et surtout manque de respect pour les autres.

Nous pouvions penser que de tels agissements se développent plutôt dans les grandes villes et que nos petits villages restent épargnés mais ce n'est plus le cas, malheureusement ce phénomène se développe également à Dompierre depuis quelques temps.

Pour preuve, divers exemples :

Dépôts sauvages dans la nature (résidus de chantier, de déménagement, pneus en tous genres, tôles en fibrociment...)

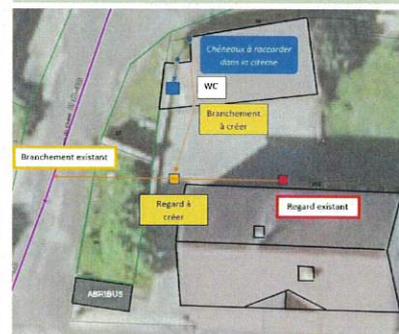
- Panneau limitation de vitesse à 30 kms/heure rue de Forêt renversé par deux fois ;
- Feu rouge à proximité de l'aire de jeux : tagué ;
- Non respect du feu rouge de part et d'autre du village et/ou vitesse limitée à 50 kms/heure régulièrement dépassée.

Cette liste n'est malheureusement pas exhaustive !

Ces comportements sont sans doute le fait de quelques individus mal intentionnés, mais c'est particulièrement regrettable car ils nuisent à la sérénité du village.

Car en effet, chaque habitant de Dompierre peut prétendre à la tranquillité et à une cohabitation respectueuse de chacun pour un **VIVRE ENSEMBLE harmonieux**.

RESEAU d'ASSAINISSEMENT WC publics



Les règles d'assainissement collectif sont détaillées en page 7. Le cas des anciennes fosses sceptiques n'est pas évoqué, la seule connue à ce jour étant celle des WC publics à proximité des garages de l'ancienne école. Ils faisaient le bonheur des randonneurs et cyclotouristes. Dans tous les cas, les eaux des chéneaux seront séparées des eaux usées du réseau.

Une question se pose: Devons nous réhabiliter ces WC publics ou les abandonner. Merci de nous donner avis.

Nouvelles de la communauté de Communes



Zoom sur la Police intercommunale

La police intercommunale intervient régulièrement à Dompierre. Circulation lors du 11 juillet, enquête sur les incivilités, contrôle du respect des feux de circulation, alertes incendie etc. L'équipe est composée de 3 agents. La priorité a été donnée à la qualité des personnels recrutés, avec des agents qui habitent le territoire et qui ont une bonne connaissance de ce dernier. Rémy Belperron, en charge de la police intercommunale coordonne et valide le programme des policiers

intercommunaux en fonction des demandes des maires et des événements programmés et l'adapte pour les situations urgentes et imprévues. La police assure aussi certaines missions pour la Régie de Vouglans. En ce qui concerne les feux de circulation, en deux interventions, les policiers ont dénombré et pris l'identité d'une bonne dizaine de contrevenants. Jusqu'à présent, ils ont fait l'objet d'une simple réprimande. Mais attention, « griller » un feu en agglomération est sanctionné de 135 € d'amende et de quatre points sur votre permis de conduire. A bon entendeur....

Photos TEC/ AnaïsB.

Terre d'Émeraude communauté a créé un partenariat avec la biathlète jurassienne Anaïs Bescond

Depuis fin 2022, Terre d'Émeraude s'est associé avec Anaïs Bescond. Son palmarès au niveau international est remarquable. Anaïs a remporté une Coupe du Monde (sprint d'Antholz en 2014) et brillé dans les grands Championnats à l'image de ses trois podiums aux Jeux Olympiques de Pyeongchang en 2018 (bronze de la poursuite et du relais femmes, or du mixte). Ce partenariat porte des messages forts qui correspondent aux défis à relever pour cette nouvelle Communauté de communes en place depuis janvier 2020. Grâce à son rayonnement national, sa notoriété auprès des jurassiens, sa belle personnalité et sa carrière sportive de haut niveau, Anaïs insuffle une image positive de la collectivité et véhicule des valeurs communes telles que l'engagement, la persévérance, l'exigence et la solidarité

Anaïs était présente lors de plusieurs temps forts en 2023, comme lors de la conférence des Maires, qui s'est tenue le 30 juin 2023 à Présilly.



Voyages séniors 2023

Comme chaque année, le CIAS de Terre d'Émeraude organise 3 séjours dans le cadre du programme « Séniors en vacances ». Cette année à l'île d'Oléron, dans la Loire et dans les Pyrénées atlantiques. Le but de ces voyages est de permettre aux personnes aux revenus modestes de bénéficier de vacances dans une ambiance chaleureuse et familiale.

Seul(e) ou en couple, c'est l'occasion de rompre la solitude, de faire des rencontres et de créer de nouvelles amitiés !

Cette action est réalisée en Partenariat avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances, elle est

ouverte à toute la population âgée de plus de 60 ans et est renouvelable chaque année.

Pour plus d'informations consultez le site: cias@terredemeraude.fr



Photo Mireille Coiffier

Le point sur l'ASSAINISSEMENT

La compétence assainissement collectif a été transférée à l'Ex-Communauté de Communes de la Région d'Orgelet le 1^{er} janvier 2018. La mairie ne dispose donc aujourd'hui d'aucune initiative en ce domaine. Suite à une mise en demeure de la police de l'eau, le cabinet Verdi a été mandaté par Terre d'Émeraude pour réaliser une étude approfondie de notre réseau.

Il ressort de cette étude que :

- D'une part, le réseau d'assainissement collecte insuffisamment la pollution émise, comme l'attestent les mesures réalisées depuis 2011 avec un taux de collecte inférieur à 50 % pour les eaux usées. Il faudrait atteindre au moins 70% pour que l'épuration par les roseaux soit efficace. En résumé, le pourcentage d'eau pluviale dans les eaux usées est trop important.

- D'autre part, les apports d'eaux claires parasites sont essentiellement localisés sur le bassin versant du cimetière, conduisant au poste de refoulement en contrebas du château. Les eaux collectées sont ensuite refoulées à la station d'épuration de la Rippe.

- Quant à la station d'épuration de la Rippe, (filtre planté de roseaux, nouvelle station depuis 2011), elle assure un traitement complet de la pollution et dispose de la capacité à traiter la charge moyenne entrante de temps sec. Lors du bilan d'autosurveillance 2020, les niveaux de rejets imposés à la station sont respectés. Toutefois la pollution domestique reçue reste trop faible.

En résumé (extrait de la présentation faite en réunion publique) :

1/ Le réseau d'assainissement collecte insuffisamment la pollution générée par les eaux usées domestiques.

2/ Le système d'assainissement de Dompierre-Sur-Mont reçoit beaucoup trop d'Eaux Claires Parasites provenant des eaux de pluie (réseau

unitaire ; chéneaux, grilles) et de nappe (réseau en mauvais état). Ces eaux claires parasites engendrent des surcoûts en énergie (fonctionnement du poste de refoulement) et **des déversements d'eaux usées « non traitées »** dans le milieu naturel.

→ **Donc, le réseau d'assainissement collecte mal la pollution émise au nord du village.**

- Afin d'y remédier, l'étude initiale prévoyait : - Soit le passage en réseau séparatif de la totalité du village (création d'un nouveau réseau pour les eaux usées), **ce qui impliquait des frais importants pour chaque ménage.** - Soit le **chemisage du réseau** (réhabilitation sans tranchée depuis l'intérieur) depuis la route de Pérouse/rue de la forêt jusqu'au poste de refoulement et au bassin d'orage situés en contrebas du château.

Les inquiétudes émises par les habitants présents lors de la réunion publique le 21 avril 2022 à la mairie de Dompierre-sur-Mont ont été entendues.

Le chemisage du réseau (option numéro 2) a été retenu. Cette solution a été validée par le service Police de l'Eau de la DDT du Jura (Direction Départementale des Territoires) à condition que ce réseau, jusqu'à présent considéré comme unitaire (destiné à la collecte des eaux usées et des eaux de pluie) soit déclassé en réseau d'eaux usées uniquement. C'est-à-dire que les eaux pluviales ne devront plus y être raccordées. Sinon, la problématique des eaux claires décrite précédemment n'aura que partiellement été réglée (surcoûts liés au pompage des eaux, déversements dans le milieu naturel).

Le marché de travaux a été attribué à l'entreprise Terideal pour un montant de 99 250 € HT ; auxquels s'ajoutent les études et l'ingénierie soit un total de 156 127 €.

Nous avons échappé au pire en

choisissant la seconde option : le chemisage de la canalisation qui draine les eaux usées malheureusement très chargées d'eaux pluviales. Il fallait donc rendre étanche la canalisation principale, sans surcoût pour les habitants. Les travaux à la charge de Terre d'Émeraude communauté sont pratiquement terminés. **Cependant il faut prendre conscience, sachant que les exigences de la police de l'eau sont croissantes, de la nécessité de séparer autant que possible les eaux usées des eaux pluviales. Pour cela chacun est invité à chercher des solutions individuelles comme le détournement des descentes de chéneaux vers un épandage ou un puit perdu.**

Chacun doit se sentir concerné et prendre contact avec Terre d'Émeraude communauté-service assainissement en cas d'interrogation.. **Attention, en cas de vente immobilière, le branchement sera réputé non conforme en cas de rejet d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées et il y aura obligation de travaux à la charge de l'acquéreur si le vendeur n'a pas fait le nécessaire en amont. Il nous faut donr**



prendre en compte ces informations et réfléchir, à titre individuel, aux solutions visant à collecter le maximum d'eau de pluie: Collecte dans des bacs sous les chéneaux, épandage des eaux pluviales sur une pelouse, création d'un ou de plusieurs puits perdus.

Article GP/Yoan Seigneuret

Nos sportifs à l'honneur: IRONMAN et MARATHON de PARIS

Récit de Sébastien Stalder: ' Le 8 octobre dernier j'ai participé aux championnats du monde Ironman à Hawaii. Il s'agissait là de ma huitième participation (après 2006, 2008, 2010, 2011, 2014, 2016 et 2017) à cet évènement, qui reste la course majeure pour tout triathlète.

Qu'est ce que l'Ironman?

Il s'agit d'un triathlon où il faut enchaîner 3,8 kms de natation, 180 kms de vélo et un marathon soit 42,2 kms de course à pied en un minimum de temps.

Pourquoi Hawaii ?

Pour la petite histoire, le triathlon et en particulier l' Ironman est né à Hawaii un soir de 1978. En effet quelques soldats Américains se demandant qui du nageur, du cycliste ou du coureur était le plus endurant, ont eu l'idée d'enchaîner les 3 courses les plus longues de l'île : le waikiki roughwater swim (3,85 kms de natation), la course cycliste around oahu 185 kms de vélo) et le marathon d'Honolulu (42,2 kms de course à pied) et c'est ainsi que l'Ironman ("l'homme de fer") est né.

Depuis, tous les ans, les championnats du monde ont lieu à Hawaii au mois d'octobre.

Pour se qualifier, il faut participer à un autre Ironman qualificatif (une trentaine dans le monde) et être classé dans les premiers de sa catégorie d'âge. En ce qui me concerne, je m'étais qualifié lors de l'Ironman de Nice en septembre 2021 où j'avais remporté ma catégorie d'âge (45-49 ans).

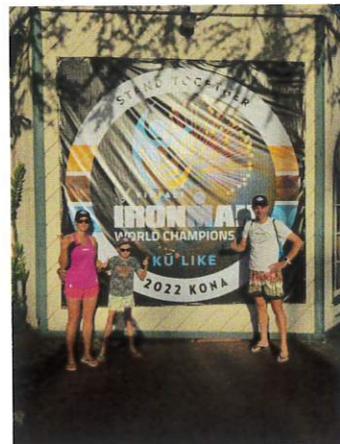
La course à Hawaii est réellement plus éprouvante que les autres d'une part à cause de son parcours difficile et assez monotone et d'autre part à cause des conditions climatiques très difficiles (beaucoup de vent, la chaleur et le taux d'humidité).

Cette année, la course ne s'est pas passée comme je l'avais imaginé suite à quelques blessures survenues juste avant de partir et quelques ennuis mécaniques durant la course mais j'ai réussi à terminer la course en 9h57. (1h06 pour la natation, 5h08 en vélo et 3h34 pour la marathon).

C'était comme à chaque fois une magnifique expérience (je rêve déjà d'y retourner).

Pour terminer je tiens à remercier la commune de Dompierre sur mont pour son soutien!

Sébastien"



Sebastien s'éclate à L'Ironman d'Hawaii



**Delphine
au**



**de
PARIS**



Le dimanche 3 avril, Angélique et Anne-Lise Meynet, David Lefebvre, Olivier Lacroix (Orgelet), Thierry Seurre (Moutonne), et moi-même avons participé au Marathon de Paris. Des heures d'entraînement, par tous les temps (certains dompierois doivent nous prendre pour de vrais fous...), coachés par Sébastien Stalder, pour venir à bout des 42,195 km à travers la ville... mais pas trop le temps d'admirer les monuments. La famille et les amis étaient présents pour nous encourager.

Mais, savez-vous pourquoi 42,195 km ? Et bien parce que la famille royale d'Edouard VII désire que la course démarre du château de Windsor pour se terminer face à la loge royale dans le stade olympique. Cette distance a donc été mesurée précisément 26 miles et 385 yards soit 42,195 km et est devenue la distance officielle du marathon.

Angélique a bouclé cette distance emblématique en 3h30 soit 12 km/heures. David en 3h42 et Delphine en 3h47. Si tout va bien vous devriez encore nous voir trotter et pédaler, en recherche pour l'instant d'un nouveau défi sportif pour 2023 !

Travaux terminés ou en cours



Travaux à l'église

La porte de la sacristie était en piteux état. A la demande des deux communes, Dompierre et Présilly, Marc Menouillard a fabriqué, avec son talent habituel, une nouvelle porte qui respecte scrupuleusement le site.

La DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)

La défense extérieure contre l'incendie doit assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin. La DECI se définit comme l'ensemble des aménagements fixes, publics ou privés, susceptibles d'être employés pour alimenter en eau les moyens de lutte contre l'incendie. Pour Dompierre il s'agit des poteaux d'incendie et des

réserves. Le document DECI est obligatoire pour les communes. C'est la société ED Tech mandatée par la commune qui se charge des contrôles et de l'établissement du document qui sera transmis au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) afin d'optimiser les interventions des pompiers. Sur les 3 réserves, seule celle de la zone industrielle est opérationnelle. Elle sera pourvue de deux buses de pompage rapide dont l'une est financée par Jura Clean.



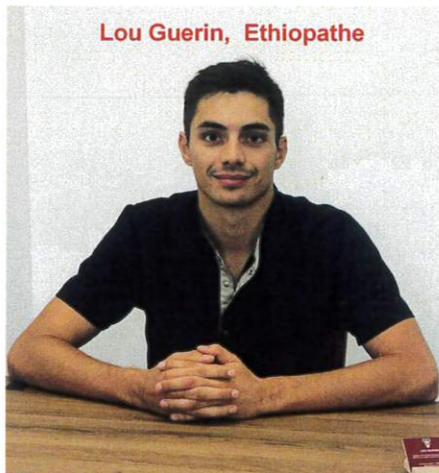
Contrôle du débit des poteaux d'incendie



Visite des réserves par un plongeur

Un Dompierrois à l'oeuvre

Lou Guerin, Ethiope



Enfant de Dompierre, diplômé de la faculté d'étiopathie de Lyon, Lou Guerin s'installe à Orgelet, après 6 années à étudier l'anatomie, la physiologie, la clinique et la technique. Il a eu la chance de pouvoir remplacer dans des cabinets en Bourgogne-Franche-Comté et en Haute Savoie. Il a été pendant une année

soigneur au club de rugby de Lons et actuellement est au club de foot de Jura lacs. Également chargé de cours à la faculté de Lyon pour les futurs étiopathes, il a décidé de s'installer à Orgelet.

Lou, comment procédez-vous ?

- À travers une étude des douleurs et troubles présentés par le patient, l'étiopathe détermine la cause de ces symptômes à travers un raisonnement logique et scientifique. Pendant ma consultation, je recense les douleurs que décrit mon patient. Selon les troubles présentés plusieurs causes sont alors possibles. Je vais donc poser d'autres questions afin d'affiner mon diagnostic et déterminer avec précision la cause qui provoque les symptômes. Une fois la cause déterminée je vais pouvoir traiter mon patient par des manipulations douces et précises. Cependant si la cause n'est pas de mon ressort, je réoriente mon patient vers le thérapeute approprié. Les traitements étiopathiques ne remplacent ni les

médicaments, ni la chirurgie lorsqu'ils sont nécessaires. Je ne vais jamais à l'encontre d'un traitement médical.

Pour qui et pour quels symptômes s'adresse cette thérapie ?

A tout le monde. Du nourrisson au sénior, de la femme enceinte au sportif, l'étiopathie soigne efficacement et sans médicaments de nombreuses pathologies affectant notre vie quotidienne : divers troubles articulaires ou digestifs, circulatoires, respiratoires, gynécologiques et pédiatriques et les troubles généraux comme les céphalées etc. L'étiopathie est encore peu connue dans le secteur, il faut donc se faire sa place. Je me dois d'être efficace pour être recommandé. Le bouche à oreille reste notre meilleur moyen de communication.

-Contact: 06 01 84 57 82. Adresse: 3 rue du cimetière, 39270 Orgelet
Site internet: www.etiopathes.com/orgelet/lou.guerin

Une Dompierroise à votre service

J'accompagne et aide les personnes âgées dans les activités de la vie sociale et relationnelle. L'aide à domicile est un travail matériel, moral, sanitaire et social essentiel pour le maintien à domicile. La composante relationnelle, psychologique et psychoaffective de son activité est importante. Polyvalente pour faire face à la diversité des tâches, je m'organise pour définir l'ordre des différentes tâches à accomplir et gagner en efficacité. Je sais me rendre disponible pour absorber l'amplitude horaire, et fais le maximum pour assurer la ponctualité afin de respecter la personne qui attend. Contact 06-78-26-14-40



Véro PICHARDIE, aide à la personne

Douze mois d'évènements et de cérémonies à Dompierre



Douze mois d'évènements et de cérémonies à Dompierre



8 mai 2023



13 mai 2023

Une partie de l'équipe du fleurissement



20 février 2023 Carnaval



Photo Mireille Coiffier



PIQUE NIQUE 25/06/2023

Merci aux personnes présentes, aux bénévoles et à M.Mme D'Escrienne pour la mise à disposition de leur parc.



Photo AMP

13/07/2023 commémoration du 11 juillet 1944

Dompierre « Mag » : l'énigme

Réponse à l'énigme du N° : En Praireau, à gauche direction Poids de Fiolo. Faute de nouvelles idées, il n'y aura pas de nouvelles énigmes.



Grand vent. 01/07/2023

L'abri a pris son envol... pour s'effondrer dans le parc.

Coordonnées : Adresse postale : 10, rue du 11 juillet 1944, 39270 DOMPIERRE SUR MONT

Tél : 03 84 25 48 74 Courriel : contact@dompierrezurmont.fr

Horaires d'ouverture de la mairie et agence postale :

Lundi : 8h - 12h Mardi 8h - 12h et 13h30 - 17h30 (de 8h à 11h secrétariat du SIVOM)
 Mercredi : 8h - 11h 45 Jeudi : 13h30—17h30 Vendredi 13h 30 - 17h30



Il est toujours possible de rencontrer le maire sur rendez-vous en fonction de ses disponibilités (appelez le 03 84 25 48 74)

Maison Médicale d'Orgelet

Tél : 03.84.25.68.25
 Du lundi au vendredi 8h - 17h30
 Samedi 8h - 12h
Médecins, Psychologue, Orthophoniste, Nutritionniste, etc.



Autre médecin : Clavel Frédéric
 rique Tél 03 84 25 41 76

Dentiste : Bosio Eric , Ghislaine,
 Tél : 03 84 25 41 99

Autres : Kinésithérapie Du Mont Orgier : Tél : 03 84 35 56 26
MO2 matériel médical, orthopédie, optique : 3 rue du Cimetière - 39270 Orgelet
 03 84 24 32 57 - 06 41 42 29 66

Informations utiles

Gendarmerie d'Orgelet : Lundi, mercredi, samedi 14h - 18h
 Vendredi 8h - 12h

Déchetterie d'Orgelet (ÉTÉ) ouverture mardi 9h - 12h et 13h30 - 17h30, jeudi, vendredi et samedi 13h30 - 17h30 ;
(HIVER) lundi et vendredi 9h - 12h ; mardi, jeudi et samedi 13h30 - 16h30.

SITE INTERNET DOMPIERRE : Dans les rubriques existantes, vous trouverez des informations actualisées sur la commune. Il est régulièrement mis à jour des articles de presse, des Dompierre-Mag, etc. Vous pouvez vous abonner à la newsletter qui permet de recevoir ces infos sur votre messagerie. Pour vous connecter, site <https://www.dompierrezurmont.fr> ou taper Dompierre sur mont sur votre moteur de recherche.

AUTOUR DE DOMPIERRE...

ETAT CIVIL

Naissances

Julia BERNARD née le 27 mai 2023

Aurore JOBERT née le 11 mai 2023

Félicitations aux heureux parents !



Décès

Josette BON le 15 mai 2023

Jacques CURTET le 15 juillet 2023



Toutes nos condoléances aux proches et à la famille.

